

cer dans ce contexte l'examen du rôle de l'Unesco dans le renforcement de la paix universelle, de la sécurité et de la coopération entre pays ayant des systèmes socio-économiques différents, question inscrite lors de la 94<sup>ème</sup> session du Conseil exécutif à la demande d'un état-membre. Dès le début de la session, il est apparu évident qu'il s'agissait de transférer à la tribune de l'Unesco, en les universalisant, des thèmes en discussion dans les commissions, réunies à Genève, de la Conférence sur la sécurité européenne.

- 60 L'instauration d'un nouvel ordre économique international: comment, l'Unesco, dans le domaine de sa compétence pourrait y contribuer ainsi que le rôle qu'elle pourrait jouer pour donner leur plein effet aux programmes prévus dans la Charte des droits et des devoirs économiques des Etats.
- 70 L'étude du rapport du Conseil exécutif concernant les projets d'amendements à l'article V de l'acte constitutif, inscrit à l'ordre du jour de la 17<sup>ème</sup> session de la Conférence générale à la demande de la Suède qui prit lors du débat à cette occasion de renvoyer la question au Conseil exécutif pour examen et rapport à la 18<sup>ème</sup> session.
- 80 Election du Directeur général.

#### 1-B Son déroulement

Nonobstant son vif intérêt pour l'esquisse de Plan à moyen, l'appartenance du Canada au groupe régional européen, la délégation canadienne